

---

# Compte rendu du CTL audio du 4 mars prolongé au 09 mars 2021

---



Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon/Clémence Mollar/  
Cécile Guillaumard

Ordre du jour :

- point d'information sur le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries vers les SIP
- bilan du transfert du SIE de Gourdon vers le SIE de Cahors
- bilan de la formation professionnelle
- protocole de travail à distance
- bilan de la campagne déclarative d'impôt sur les revenus 2020
- modalités d'harmonisation de l'accueil physique et APRDV dans le département

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous :

*Madame la directrice,*

*Nous sortons d'une année 2020 extrêmement éprouvante au niveau sanitaire et sociétal.*

*Nous aurions espéré qu'il ne s'agissait que d'un chapitre douloureux désormais loin derrière nous. Au lieu de ça, la situation ne fait que s'aggraver sans réelles perspectives positives.*

*Avec tout son talent pour ne rien arranger, le gouvernement, oubliant toutes ses belles promesses de début Covid et du «quoi qu'il en coûte», est bien décidé à poursuivre ses réformes libérales et faire peser le coût de la crise sur les plus exposés comme les chômeurs avec l'assurance chômage.*

*Cette année a également été particulièrement difficile pour les agents des Finances Publiques.*

*Outre les difficultés liées au 1er confinement, la mise en place dans la douleur du Plan de Continuité de l'Activité et la surcharge de travail dans les SIE pour*

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

*l'examen et paiement des aides aux entreprises, il faut également compter sur des blocages informatiques de plus en plus fréquents et pénalisants, une campagne déclarative évoluant au gré des annonces sanitaires, celle des avis toujours plus compliquée avec les incompréhensions sur le calcul des soldes d'impôt sur le revenu et l'art de jongler entre les revenus 2018, 2019 et 2020 ou surtout les retards et les difficultés du SPFE et leur impact sur tous les autres services.*

*Et si cela ne suffisait pas, la direction nous a rajouté une préparation du transfert du recouvrement des impôts, seulement trois mois avant la date fatidique du 1er janvier 2021. Opération qui, tout en faisant l'objet de notre opposition, aurait pu largement être différée.*

*Malgré toute l'aide apportée par l'équipe dédiée en direction, l'essentiel de la charge est resté encore et toujours sur les agents dans les services.*

*Le transfert date de plus de deux mois et on constate déjà la surcharge de travail générée par une mesure décidée sans véritable justification hormis les éternelles «nécessités de synergies» ou autre «spécialisation et professionnalisation des process».*

*A croire que depuis des années le travail n'était pas assuré par des agents pourtant exemplaires!*

*Pour ces derniers, il devient difficile d'accepter le discours officiel qu'il est plus facile de s'organiser en se regroupant quand ils constatent la réalité du terrain et la baisse constante des effectifs.*

*Vous avez sacrifié la sectorisation géographique du recouvrement au plus proche du terrain au bénéfice d'une industrialisation de plus en plus poussée des procédures. En somme, malgré les beaux discours sur les territoires et un service public plus proche, on continue à marche forcée la déshumanisation. Si on rajoute la nouvelle révision des horaires de l'accueil physique qui va s'appliquer après une enième pseudo concertation, on voit bien que l'exemple ultime de notre administration, c'est la CAF ou la CPAM, avec toutes les difficultés connues depuis fort longtemps pour les usagers.*

*Tout cela génère frustration, découragement des agents et bien entendu colère des usagers. Colère que les directions ne vont pas subir contrairement aux agents sur le terrain.*

## **Transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP**

Les représentants du personnel ont profité de ce point à l'ordre du jour pour dénoncer une mesure décidée à la va-vite, sans aucune raison valable de précipiter les événements hormis celle de se faire bien voir vis-à-vis de Bercy. Le volet emploi a bien entendu été mis de côté et laisse donc des services totalement débordés, notamment à Cahors qui n'a connu aucun transfert hormis une charge de travail supplémentaire.

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

Cette situation va certainement encore plus se dégrader dès que les actions en recouvrement vont débiter et que l'EDR sera certainement plus mobilisée sur les multiples permanences du fait de la campagne de déclaration IR.

Si Figeac et Gourdon ont bien bénéficié de l'arrivée d'un agent chacun, beaucoup d'interrogations demeurent sur leur statut et leur devenir, notamment pour le dernier.

La direction nous a clairement exprimé sa gêne d'évoquer des sujets RH. Ce à quoi nous lui avons rétorqué que la suppression des CAP locales de mutation ne laissait plus beaucoup d'espace de discussion. Nous en avons d'ailleurs profité pour réitérer nos demandes de communication des documents sur le mouvement local.

Pour finir sur ce point, Mme la directrice se réjouit de la diminution des demandes de remises gracieuses, signe apparemment d'un retour à meilleure fortune de certains contribuables. Il est vrai que la période actuelle se prête à ce genre d'optimisme ...

Que la procédure soit trop complexe ou que les redevables renoncent, quitte à se mettre en difficulté, ne semblent pas l'effleurier.

### **Bilan du transfert du SIE de Gourdon vers le SIE de Cahors**

Le transfert du SIE de Gourdon vers le SIE de Cahors s'est effectué le 01/01/2020. Transfert des missions sans personnel, bien sûr !

La Direction annonce que le transfert s'est fait dans la maîtrise des missions. Ce à quoi les élus ont répondu: «certes les missions ont été maîtrisées, mais à quel prix !! ».

Les heures supplémentaires à la toque du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre (facilement vérifiables par la Direction sur SIRHIUS), l'épuisement des agents : voilà le prix à payer selon la Direction !

Sans compter que, malgré l'arrivée de personnel, 2021 ne sera pas simple pour les agents : manque de personnel (un poste de B non encore pourvu ainsi que 3 postes C), la suppression d'un poste C au 1<sup>er</sup> septembre 2021, et le télétravail qui impose aux collègues une organisation très lourde du service.

Et tout ceci dans le silence scrupuleux de la Direction qui se défait sur le Chef de service et ne se donne même pas la peine de rencontrer les agents (une seule visite après le déconfinement de mai 2020, et encore : pour mesurer l'écart entre les bureaux !!!)

Le SIE départemental doit être mis en place au 01/01/2022. Les élus comme les agents du SIE de Cahors s'interrogent sur la préparation de sa mise en place et demandent à ce que la situation créée par la transfert du SIE de Gourdon vers

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

celui de Cahors ne se reproduise pas. La Direction indique que ce jour (04/03/2021) une première rencontre entre les chefs de service de Cahors et Figeac a lieu à Figeac.

Cela laisse entendre que la Direction se serait saisie du dossier ?...Eh bien non ! Cette rencontre est à l'initiative des chefs de service. Cela donne un air de déjà vu : «débrouillez-vous entre vous pour que ça marche !».

## **Bilan de la formation professionnelle**

A cause du contexte sanitaire, la formation professionnelle a été totalement suspendue durant plusieurs mois.

Lorsque les conditions sanitaires ont permis de nouveau l'organisation de stages, ceux-ci ont été tenus en majorité en distanciel. Au total, la période sur laquelle s'étendent les formations en présentiel a été réduite de 5 mois en 2020.

Depuis février 2021, les directions sont autorisées à reprendre les actions de formation en présentiel (jauge de 6 personnes maximum).

Toutefois, les modalités d'organisation de la formation professionnelle en 2021 seront très dépendantes de la situation sanitaire.

Le manque de formation professionnelle a de lourdes conséquences pour les collègues qui travaillent dans des services restructurés, mais la crise sanitaire n'est pas la seule responsable car le bon sens aurait été d'abandonner ou à minima repousser toutes ces réformes de structures ou réorganisations de travail dans ce contexte exceptionnel.

## **Protocole de travail à distance**

Avec la vaste réorganisation des services en cours, et ses conséquences sur la mobilité des agents, le travail à distance risque de prendre de l'ampleur.

Il est censé permettre à l'agent de rester dans sa zone géographique tout en travaillant pour son service. Le travail à distance est exercé dans une structure de la DGFIP et doit être distingué du télétravail.

Ce tableau idyllique doit être modéré car l'agent doit assurer un présentiel dans sa structure de rattachement selon un rythme et des modalités définies avec le chef de service.

De plus, la coordination et la cohésion d'équipe au sein d'un service comprenant à la fois du présentiel, du télétravail et du travail à distance restent compliquées à mettre en œuvre.

La CGT a sollicité le service RH en début d'année pour mettre en place un encadrement de ce travail à distance et un protocole avec les agents concernés, comme il a été défini au niveau national.

A ce jour deux agents sont concernés dans le département.

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

## **Bilan de la campagne déclarative d'impôt sur les revenus 2020**

La direction se félicite que l'essentiel de l'accueil ait été effectué majoritairement en distanciel, par téléphone, E-contact, et rendez-vous physiques ou téléphoniques lorsque la situation le nécessitait.

De là à généraliser pour le futur, il y a un fossé que Bercy franchit d'un pas en actant la refonte de l'accueil DGFIP.

Cette "réussite" affichée ne tient évidemment pas compte de tous les contribuables qui ont abandonné l'idée d'obtenir notre aide faute d'accès ou de maîtrise de l'outil informatique, ou à force d'appels non aboutis faute de personnel pour décrocher, évidemment pas comptabilisés...

Et ce malgré l'investissement de tous les agents et tous leurs efforts pour traiter un maximum d'appels, tout ça dans une ambiance plus que stressante, entre le téléphone qui sonnait de manière incessante, et la menace latente d'un "virus mortel".

Rappelons que les SIP et le CFP de Saint Céré ont dû tout de même ouvrir, mais en catimini, les deux derniers jours de la campagne.

Notre bilan de campagne, c'est surtout que, pandémie ou pas, la population a besoin de nous, nous sollicite, et que le service public en effectif présentiel réduit et sans réception physique lèse les gens, et les agents.

Ce qui est sûr, c'est que les agents ont assuré, comme toujours, malgré ce contexte anxiogène et ces conditions de travail extrêmement dégradées. Et leur investissement, en présentiel comme en télétravail, a été reconnu et récompensé fort généreusement par l'octroi d'une prime aux 30% d'entre eux considérés par notre direction comme ayant été "investis"... Les 70% restant apprécieront les remerciements du DG par mail !

Quant à l'égalité de traitement, la direction a quand même su l'appliquer : 100% des agents ont bénéficié de la suppression de quelques jours de congé, et tous pâtiront de cette constante course à la réduction des coûts et donc des effectifs.

Il est difficile de faire des prévisions sur la campagne déclarative à venir mais nos hauts fonctionnaires, eux, sont de grands clairvoyants, si on excepte toutes leurs erreurs passées notamment sur la question du Covid.

## **Modalités d'harmonisation de l'accueil physique et APRDV dans le département**

Suite à une circulaire du 10 décembre 2020 fixant le nouveau cadre de la stratégie d'accueil des usagers, notre direction a décidé l'harmonisation des horaires d'ouverture pour les trois SIP et le CFP de Saint Céré.

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

La direction évoque *«des échanges, des remontées de propositions, après échanges avec les agents»*, laissant penser à une vaste concertation.

Expression bien entendu galvaudée à force d'être utilisée à toutes les mauvaises sauces.

En effet, la direction a déjà son cahier des charges bien défini mais qu'elle refuse d'évoquer avec les représentants du personnel, malgré leur insistance.

Les propositions des chefs de service doivent cadrer avec la volonté de la direction, qui de toute manière tranchera à la fin.

Un service a déjà exprimé son opposition à toute nouvelle modification des horaires risquant un peu plus de déstabiliser les usagers.

La direction affiche son étonnement mais reste droit dans ses bottes.

Solliciter l'avis des agents, d'accord ! Mais il faut rester dans la ligne !

Au lieu de constamment changer les horaires (dernier changement en septembre 2019) faute de pouvoir assurer un accueil satisfaisant, notre direction devrait plutôt s'attacher à déployer des effectifs supplémentaires dans des services sacrifiés à l'orthodoxie budgétaire et réduits à ne plus assurer que l'urgent.

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)